Services du matériel et des acquisitions Centre d'approvisionnement – bureau de Ottawa RCN 200 rue Kent Ottawa, ON, K1A 0E6

30005087

08 février 2024

Object: DEMANDE DE QUALIFICATION 30005087 - ADDENDA Nº 001

Le présent Addenda 001 est publié comme suit:

a) Corriger le nombre de projets de distribution sur N° O2.



DELET

> Annexe 2 – Formulaire de qualification de la phase 1:

No.	Critères obligatoires (CO)	Répond aux critères (√)
01	À la date de clôture de la préqualification, le soumissionnaire doit avoir réalisé deux (2) projets de construction **commerciale au cours des 5 dernières années.	
	Bidder to provide: Titre du projet Emplacement du projet Date de début et de fin du projet (mois et année) Description du projet;	
	On entend par construction commerciale toute construction exclusivement non résidentielle dont la structure aura pour objectif final : • le commerce (public ou privé); ou • le service* (public ou privé). »	
	***On entend par « service » tout système, programme ou méthode satisfaisant un besoin public ou privé et répondant à la définition de construction commerciale ci-dessus.	
	Par « construction commerciale », on entend toutes les structures mentionnées dans la définition d'une structure ***institutionnelle.	
O2	Le soumissionnaire doit avoir réalisé (gestion et exécution) au moins cinq (5) projets de distribution d'électricité à basse tension de portée semblable au cours des cinq dernières années en Colombie-Britannique, au Canada.	
	Le soumissionnaire doit inclure une attestation dans la demande de qualification (DDQ) indiquant que les critères obligatoires sont remplis.	
О3	Le soumissionnaire doit disposer d'un plan de santé et de sécurité au travail et doit mettre en œuvre des méthodes de travail sécuritaires propres au site dans le cadre de tous les projets de construction, conformément aux normes de l'Association canadienne de normalisation et aux règlements de sécurité de WorkSafe BC.	
	Le soumissionnaire doit inclure une attestation dans la demande de qualification (DDQ) indiquant que les critères obligatoires sont remplis.	
04	Le soumissionnaire doit avoir agi à titre d'entrepreneur général ou principal dans le cadre de travaux de distribution d'électricité d'une valeur minimale de 100 000 \$ CA au cours des cinq dernières années.	
	Le soumissionnaire doit inclure une attestation dans la demande de qualification (DDQ) indiquant que les critères obligatoires sont remplis.	



INSÉRER

> Annexe 2 – Formulaire de qualification de la phase 1:

No.	Critères obligatoires (CO)	Répond aux critères (√)
01	À la date de clôture de la préqualification, le soumissionnaire doit avoir réalisé deux (2) projets de construction **commerciale au cours des 5 dernières années.	
	Bidder to provide: Titre du projet Emplacement du projet Date de début et de fin du projet (mois et année) Description du projet;	
	On entend par construction commerciale toute construction exclusivement non résidentielle dont la structure aura pour objectif final : • le commerce (public ou privé); ou • le service* (public ou privé). »	
	***On entend par « service » tout système, programme ou méthode satisfaisant un besoin public ou privé et répondant à la définition de construction commerciale ci-dessus.	
	Par « construction commerciale », on entend toutes les structures mentionnées dans la définition d'une structure ***institutionnelle.	
O2	Le soumissionnaire doit avoir réalisé (gestion et exécution) au moins trois (3) projets de distribution d'électricité à basse tension de portée semblable au cours des cinq dernières années en Colombie-Britannique, au Canada.	
	Le soumissionnaire doit inclure une attestation dans la demande de qualification (DDQ) indiquant que les critères obligatoires sont remplis.	
О3	Le soumissionnaire doit disposer d'un plan de santé et de sécurité au travail et doit mettre en œuvre des méthodes de travail sécuritaires propres au site dans le cadre de tous les projets de construction, conformément aux normes de l'Association canadienne de normalisation et aux règlements de sécurité de WorkSafe BC.	
	Le soumissionnaire doit inclure une attestation dans la demande de qualification (DDQ) indiquant que les critères obligatoires sont remplis.	
04	Le soumissionnaire doit avoir agi à titre d'entrepreneur général ou principal dans le cadre de travaux de distribution d'électricité d'une valeur minimale de 100 000 \$ CA au cours des cinq dernières années.	
	Le soumissionnaire doit inclure une attestation dans la demande de qualification (DDQ) indiquant que les critères obligatoires sont remplis.	

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.